



Piscine communautaire
Saint-Esprit



> Règlement par chèque dans les boîtes aux lettres SOGES

1. Établissez votre chèque :
 - Libellez votre chèque A L'ORDRE DE SOGES.
 - Indiquez le montant.
 - **Notez le numéro identifiant de l'enfant, son nom et son prénom au dos du chèque.**
 - Pour toute anomalie :
**« Chèque impayé, incomplet, illisible, ou non signé... »
votre réservation ne serait pas comptabilisée.
Votre enfant ne pourra pas accéder au restaurant scolaire, tant que le chèque n'aura pas été régularisé.**

Pour tout impayé, des frais seront facturés à la charge du débiteur.

2. Dépôt du « bon de réservation »
 - Accrochez votre chèque derrière votre bon.
 - Déposez votre enveloppe dans la boîte aux lettres SOGES dans les délais impartis.

Pas d'envoi de chèque par la poste

Boîtes aux lettres Soges

ANSES D'ARLET	> Cyber-base du bourg
DIAMANT	> École primaire du Bourg
DUCOS	> Cuisine Centrale de Ducos
FRANÇOIS	> Caisse des écoles
MARIN	> Caisse des écoles
RIVIERE-PILOTE	> Mairie
RIVIÈRE-SALÉE	> École Mixte A
SAINTE-ANNE	> Caisse des écoles
SAINTE-LUCE	> Caisse des écoles
SAINT-ESPRIT	> Réfectoire central
TROIS-ILETS	> Centre administratif
VAUCLIN	> Maison du citoyen

